

Identification		Numéro de dossier : 1083468001
Unité administrative responsable	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division urbanisme	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Demander au Comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin d'accompagner l'arrondissement Sud-Ouest dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un plan d'ensemble du site des ateliers du CN.	

Contenu

Contexte

Le Chapitre d'arrondissement du Sud-Ouest annonce l'exigence, avant toute modification réglementaire d'une partie du site des ateliers du CN, du dépôt d'un plan d'ensemble à être évalué en fonction d'objectifs énoncés. En amont de cette exigence, l'arrondissement souhaite entreprendre une démarche participative d'identification des principes directeurs de développement et d'aménagement des terrains, en collaboration avec un ensemble de partenaires du milieu concernés par la vocation future du site. À cette fin, l'arrondissement souhaite bénéficier de l'expertise de l'Office de consultation publique de Montréal pour l'accompagner dans cette démarche.

Décision(s) antérieure(s)

-

Description

Le but visé par la démarche est d'élaborer un plan d'ensemble répondant le mieux possible aux attentes et préoccupations des instances municipales, de la communauté et des intervenants directement concernés. Notamment, la population de Pointe-Saint-Charles est particulièrement préoccupée par la vocation future du site qui a toujours eu une place prépondérante dans son histoire. L'arrondissement désire aborder la question du développement du site de façon ouverte, constructive et structurée. Une démarche impliquant un comité d'orientations formé de partenaires divers, des groupes de travail travaillant en synergie sur la vision de développement du site et une validation des paramètres par l'ensemble des groupes et individus concernés, est recherchée. Cette vision commune sera ensuite traduite dans les outils réglementaires applicables.

Justification

L'arrondissement a déjà rencontré l'Office afin de lui faire part de ses intentions et objectifs visés par la démarche privilégiée. L'implication en amont de l'OCPM à titre d'accompagnateur se situe à l'extérieur du cadre habituellement dirigé par une intervention légale, que ce soit lors d'une modification du Plan d'urbanisme ou d'une modification réglementaire. Toutefois, une expérience d'accompagnement a déjà été entamée par l'Office (Chapitre d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro) ou des expériences similaires par d'autres instances gouvernementales telle la Société immobilière du Canada (Benny

Farm). L'arrondissement souhaite ici bénéficier de l'expertise de consultation de l'OCPM et de sa réputation d'organisme transparent et impartial, et souhaite lui voir jouer un rôle d'encadrement de la démarche de concertation-conciliation-médiation. Cette expertise sera un atout dans le dénouement d'enjeux majeurs d'aménagement liés à la future vocation du site. Aussi, les propriétaire et promoteur appuient la démarche proposée et ont confirmé leur participation éventuelle.

Aspect(s) financier(s)

Impact(s) majeur(s)

Opération(s) de communication

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier Julie NADON Conseillère en aménagement, responsable du développement économique local Tél. : 872-4394 Télécop. : 872-1945	Endossé par: Nancy SHOIRY Chef de division urbanisme Tél. : 872-2959 Télécop. : 872-1945 Date d'endossement : 2008-01-24 11:39:57
---	---

Numéro de dossier : 1083468001